



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1260

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 3 dite OL 2012 - Convention de participation financière aux travaux principaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1260**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 3 dite OL 2012 - Convention de participation financière aux travaux principaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet REAL s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire, et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 "développer l'inter modalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine".

L'engagement communautaire dans le projet REAL a été réitéré lors du Conseil communautaire du 9 juillet 2007 (délibération n° 2007-4212) par l'adoption d'un protocole d'accord sur le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais. Ce projet est également inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

C'est dans ce cadre qu'est soumis à la validation du conseil de Communauté le financement du projet de modernisation de l'infrastructure des axes ferroviaires reliant Saint Paul à Lozanne, à Sain Bel et à Brignais - phase 3 dite OL 2012 - travaux principaux, inscrits au protocole de l'ouest lyonnais.

Ce projet comporte cinq étapes de réalisation. Il s'agit d'électrifier les trois axes, de créer des doubléments, de mettre à bonne hauteur les quais et de moderniser l'infrastructure afin d'accueillir un tram-train en lieu et place d'un TER diesel aujourd'hui. Le terminus se fait en gare Saint Paul. La fréquentation attendue est de 17 000 personnes par jour.

Le projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais est en phase travaux. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Réseau ferré de France (RFF).

Le dispositif financier prévu par le protocole porte sur les trois premières étapes 2009-2012 pour un montant global de 294 M€, dont 143 M€ (aux conditions économiques 2006) pour le volet infrastructures. La participation de la Communauté urbaine aux travaux d'infrastructures est fixée à 12,51 M€.

Sur cette participation de 12,51 M€ (aux conditions économiques 2006) :

- un montant de 0,16 M€ a été financé au titre des études (en subvention de fonctionnement),

- le conseil de Communauté a délibéré :

. le 10 septembre 2007 (délibération n° 2007-4316) sur une convention de travaux anticipés, pour une participation d'un montant de 1 465 625 €,

. le 13 octobre 2008 (délibération n° 2008-0302) sur une convention de travaux des phases 1 et 2 - OL 2009 et OL 2011, pour une participation d'un montant de 6 400 000 €, en cours de réalisation,

. le 6 juillet 2009 (délibération n° 2009-0836) sur une convention de travaux préparatoires de la phase 3 - OL 2012, pour une participation d'un montant de 1 393 000 €,

- le reste à financer pour la Communauté urbaine au vu du protocole est donc de 3,097 M€ aux conditions économiques 2006.

Les discussions conduites avec RFF sur le montant total du projet et sur les conditions d'indexation des montants ont abouti à :

- un montant total du projet de 150 M€ (euros courants),
- une participation de la Communauté urbaine portée de 3,097 M€ à 3,702 M€ (euros courants) pour la part restant à financer,
- une répartition des financements des partenaires sur l'ensemble du projet définie comme suit (euros courants) :

Libellé	AVP	%	Projet	%	Réalisation	%	Total	%
Etat	572 390	14,03	0	0	15 896 141	11,50	16 468 531	10,98
région Rhône-Alpes	2 244 890	55,02	7 730 000	100	81 357 278	58,87	91 332 168	60,89
Communauté urbaine	161 875	3,97	0	0	12 960 503	9,38	13 122 378	8,75
Département	161 875	3,97	0	0	12 960 503	9,38	13 122 378	8,75
RFF	938 970	23,01	0	0	15 015 575	10,87	15 954 545	10,64
total	4 080 000	100	7 730 000	100	138 190 000	100	150 000 000	100

La participation globale de la Communauté urbaine correspond à une participation de 8,75 % sur l'ensemble du projet, à parité avec le département du Rhône, comme défini par le protocole d'accord.

La répartition des contributions des partenaires sur les montants restant à financer est rappelée ci-dessous :

Réalisation des travaux principaux - OL 2012 - Modernisation de l'ouest lyonnais		
Libellé	%	Montant en euros courants
Etat	31,32	10 146 141
Région	33,91	10 984 028
Communauté urbaine	11,43	3 701 878
Département	11,43	3 701 878
RFF	11,91	3 856 075
total	100	32 390 000

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 701 878 € au profit de RFF dans le cadre des travaux de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais - phase 3 dite OL 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat, la Région, le Département et RFF.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C.1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1504 individualisée le 6 juillet 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 3 701 878 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant : 1 075 000 € en 2010, 1 290 000 € en 2011, 1 336 878 € en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 12 960 503 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.